

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 juillet 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil quinze

Le 06 juillet à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire.

Date de convocation : 1er juillet 2015

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie HUNEAU - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Anthony MICHEL - Marlène GEORGET - Jean-Bernard BIDAUD - Cédric PAUVERT - Nathalie TROCHU - Guillaume GRIPPAY - David MENCÉ - Philippe RIGAUX - David MENARD formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTE EXCUSEE : Sarah HIDDENLEY

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

Madame Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2015

Après précision sur l'enveloppe parlementaire sollicitée pour l'acquisition du site Terrena (point 13) le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION D'UN SITE EN BOULANGERIE-EPICERIE.

Suite à l'ouverture de plis du 29 juin dernier, la commission commerce s'est réunie le 1er juillet pour analyser les 4 offres reçues pour la maîtrise d'œuvre du projet boulangerie-épicerie dont l'estimatif des travaux a été fixé à 235 000 € HT.

L'assemblée est invitée a prendre connaissance des résultats suivants :

	OFFRE 1	OFFRE 2	OFFRE 3	OFFRE 4
ARCHITECTES et Co/sous traitants	GICQUEL/BETEM	MASSON/LCA	MCM/AREST/AEXERIS	GOULET-LAMBART/ASCIA/SCADE
adresses	Rennes	Châteaubriant	Châteaubriant	Nantes
Taux Honoraires	11,8 *	6,3	9	10,88
TOTAL €/HT	37 360,00 *	14 800,00	21 150,00	25 556,27
Note sur 60	20	50	40	30
projets similaires/capacité	1 à Cuguen 35	1 à St Sulpice 35	0	0
Note sur 40	30	30	15	15
NOTE/100	50	80	55	45

*Le taux est annoncé à 11,8 mais la décomposition du forfait initial de rémunération est totalisée à 37 360 €.

La commission propose de retenir l'Atelier d'Architecture Gilbert MASSON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour et une abstention décide :

- ❖ De retenir l'Atelier d'Architecture Gilbert MASSON, pour le marché public de services passé selon la procédure adaptée, concernant une «mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment en boulangerie-épicerie», pour un montant d'honoraires 14 800 € HT.
- ❖ De donner mandat à M le maire pour la signature de tous les documents relatifs à ce marché.

3. AVIS SUR INSTALLATION CLASSEE.

Par courrier de la préfecture arrivé en mairie le 19 juin dernier, la commune est informée d'une demande d'enregistrement présentée par le GAEC DES CROIX AUX VENTS situé à Heurtebise PETIT AUVERNE, portant sur une extension de l'exploitation d'élevage à hauteur de 200 vaches laitières.

La consultation du dossier par le public est prévue du 15 juillet au 12 août 2015 inclus dans la mairie du PETIT AUVERNE.

Le dossier a été transmis en mairie du GRAND AUVERNE pour consultation et le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'enregistrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable.

4. DERNIERES DECISIONS

SYDELA /extension de l'éclairage public sur le passage mairie-bibliothèque : l'étude de faisabilité acceptée par délibération du 15 décembre 2014 et inscrite au budget 2015 préconisait 3 points lumineux pour une participation totale de la commune comprise entre 3955,41€ et 4826,87€ TTC.

Au stade de l'étude d'exécution, le SYDELA confirme que 2 points lumineux seraient suffisants financés comme suit :

Travaux		Participation financière à verser au SYDELA				
Nature	Coût estimé HT	Contribution HT	TVA	Participation totale	Acompte demandé	Solde prévisionnel
extension	3 102,16	620,43	620.43	1 240,86	372.26	868.60
matériel	2 402.54	1 441.65	480.51	1 922.16	864.99	1 057.17
Total	5 504.70	2 062.08	1 100.94	3 163.02	1 237.25	1 925.77

L'assemblée prend note du montant de participation financière pour extension de l'éclairage public sur le passage mairie-bibliothèque à hauteur de 3163,02€ TTC.

DIA :

- **7 Place du 11 novembre, section A 604** : la commune renonce à l'exercice de son droit de préemption.
- **10 rue de la Corne du Cerf, sections A 1539 et 1540** : la commune renonce à l'exercice de son droit de préemption.
- **2 rue de la Grée, sections A 624** : la commune renonce à l'exercice de son droit de préemption.
- **11 lotissement des Ardoisières, section A 1497** : la commune renonce à l'exercice de son droit de préemption.

5. AFFAIRES DIVERSES.

Commission municipale «commerce – artisanat» :

A la demande de M Jean-Bernard BIDAUD il est proposé de modifier la composition de la commission municipale «commerce-artisanat» qu'il souhaiterait intégrer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la composition de la commission comme suit :

Président de droit : Monsieur Sébastien CROSSOUARD,

Responsables : Dominique DAUFFY - Cédric PAUVERT

Délégués : Marie-France JOLY - David MENCÉ - Philippe RIGAUX, et Jean-Bernard BIDAUD.

Comité consultatif « développement économique / local partagé »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2143-2 qui prévoit que

- le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.
- ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.
- sur proposition du maire, il conviendrait d'en fixer la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.
- chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.
- les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité.

Considérant qu'il est souhaitable d'associer et de consulter la population par rapport aux projets et décisions de la commune dans les domaines les concernant,

Considérant enfin que la création d'un comité consultatif «développement économique / local partagé » contribuerait à préparer l'avenir de l'ex bâtiment Terrena,

Le conseil municipal, après en avoir discuté, propose de poursuivre sa réflexion et de reporter le sujet à une prochaine séance.

Agenda : prochaines réunions de conseil municipal mardi 15 septembre à 20h30, lundi 19 octobre, lundi 7 décembre et lundi 18 janvier 2016 à 20h.
Elections régionales 6 et 13 décembre 2015.

Séance levée à 22h45

A Le Grand-Auverné, le 13 juillet 2015
Le Maire,
Sébastien CROSSOUARD

